

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT ET UN FEVRIER à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Fransures sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, PREVOST Anne-Marie, MARCEL Marie-Hélène

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, CHARLES Gilles, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, MEGLINKY Philippe, WABLE Vincent, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, DELANAU Stéphane, de CAFFARELLI Christian, JUBERT Patrick, SZYROKI Jacky, CLEMENT Dominique, LECONTE Yves-Robert

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. DOVERGNE Alain de M. VIOLLETTE Paul, M. CAPELLE Hubert de Mme ATTAGNANT Hélène, M. BOUCHER Michel de MAROTTE Philippe, M. LEVASSEUR Roger de M. VAN OOTEGHEM J. Michel, M. COTTARD Yves de M. DESROUSSEUX Éric, M. NOCHEZ Didier de Mme COLOMBEL Aurélie, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, RIHET Anne, COLOMBEL Aurélie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIQUIER Ludivine, DEMORSY Roselyne

Messieurs BLIN Nicolas, VIOLLETTE Paul, MAROTTE Philippe, VAN OOTEGHEM J. Michel, TEN Franck, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, GAWLIK Jérémie, DESROUSSEUX Éric, BERTHE Pascal, BENONY Miguel

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 41

· dont suppléé :

Membres représentés : 8

Votants : 49

Date de la convocation

15 février 2024

Secrétaire de séance :

Julia BERTOUX

OBJET : DOB ROB 2024

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Président

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus, conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales -CGCT.

L'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants.

Les lois du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ont complété les dispositions relatives à la forme et au contenu du ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire).

Le ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires) comporte les informations suivantes :

- Une note des contextes international et national (**cf annexe 1-0**)
- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée (**cf état relatif à la dette annexé 1-1**)

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement (**cf état relatif au CA2023 prévisionnels annexe 1-2 + RAR 2023 annexe 1-4**)
- un état relatif à l'évolution du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement et aux différents ratios liés aux charges de fonctionnement notamment (**cf en annexe 1-3 les principaux ratios de la CCALN**)
- les informations quant à la structure des effectifs, notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires (**cf en annexe 1-5 Synthèse RH**)
- le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation (**cf en annexe 1-6**)
- des données sur la fiscalité – compensations – dotations de l'Etat (**cf en annexes 1-7 Evolution des bases par commune, 1-8 Evolution des produits par communes, 1-9 Fiscalité compensations dotations compensations**)

RESULTATS PREVISIONNELS 2023

A l'appui des tableaux annexes : DOB 2024 CA 2023 PREVISIONNELS et DOB 2024 Ratios

- Section de FONCTIONNEMENT :

Pour l'ensemble des Budgets, les dépenses de fonctionnement au CA 2023 atteignent près de 89 % des crédits inscrits aux BP 2023 (c/93 % au CA 2022/ BP 2022)

Par rapport au CA 2022 : Les charges à caractère général du Budget Principal ont baissé de 2.42% (+ 6.78 % CA2022 / CA2021) (+ 3.93 % sur l'ensemble des budgets)

Pour la quasi-totalité des budgets, les recettes de gestion courante dépassent les prévisions budgétaires 2023.

Les résultats comptables de la section de FONCTIONNEMENT 2023 :

BUDGET PRINCIPAL	Exercice 2023 : + 2 241 602.08 €
	Clôture 2023 : + 2 241 602.08 €
BUDGETS AGREGES	Exercice 2023 : + 1 681 692.26 €
	Clôture 2023 : + 3 682 935.42 €

- Section d'INVESTISSEMENT

Pour l'ensemble des budgets, près de 29% des dépenses d'équipement ont été réalisés en 2023, principalement en raison du retard voire du report des décisions.

Les résultats comptables de la section d'INVESTISSEMENT 2023 :

BUDGET PRINCIPAL	Exercice 2023 : + 806 739.57 €	Exercice 2023 avec RAR : + 591 015.62 €
	Clôture 2023 : + 504 656.97 €	Clôture 2023 avec RAR : + 288.933.02 €
BUDGETS AGREGES	Exercice 2023 : - 468 247.70 €	Exercice 2023 avec RAR : + 1 365 598.15 €
	Clôture 2023 : + 29 357.60 €	Clôture 2023 avec RAR : + 1 389 014.05 €

TOTAL DES DEUX SECTIONS

BUDGET PRINCIPAL	Exercice 2023 : + 3 048 341.65 € (+222.62% / 2022)
	Clôture 2023 : 2 746 259.05 € (+ 216.99 % / 2022)
BUDGETS AGREGES	Exercice 2023 : + 3 448 150.01 € (+ 184.16% / 2022)
	Clôture 2023 : + 5 229 051.94 € (+ 77.82 % / 2022)

TOTAL DES DEUX SECTIONS Y COMPRIS LES RAR 2023

BUDGET PRINCIPAL	Exercice 2023 : + 2 832 617.70 € (+213.19% / 2022)
	Clôture 2023 : + 2 530 535.10 € (+ 206.38 % / 2022)
BUDGETS AGREGES	Exercice 2023 : 3 647 998.74 € (+ 1 751.30% / 2022)
	Clôture 2023 : + 5 428.900.67 € (+ 101.38 % / 2022)

ANALYSE DES RATIOS cf tableau annexe**INVESTISSEMENT 2024****PROJETS STRUCTURANTS**

- PLUI Avre Luce Noye (poursuite)
- Plan de mobilité simplifié et schéma directeur cyclable (Pôle métropolitain)
- Schéma Directeur des Eaux Pluviales
- Recensement des Chemins ruraux (2nde phase)
- GEMAPI – Travaux d'aménagement Bassins versants Mailly et Aival
- Pôle multi-accueil et RPE Moreuil Biosourcé labellisée Passivhaus— Début des travaux
- Maison de Santé Pluriprofessionnelle Moreuil – Poursuite des Etudes – Bouclage du Plan de financement
- Site de Folleville : Maîtrise d'œuvre et début des travaux mise en sécurité
- Etude sur la renaturation des cours d'écoles
- Friche Maison Tubesca – étude d'un grand pôle social : MFS, Epicerie Sociale et Solidaire, CAJ, EVS et développement culturel
- Etudes pré-opérationnelles OPAH
- Maison des sports de nature et randonnées

AUTRES PROJETS D'INVESTISSEMENT

- Développement de projets d'Energie photovoltaïque – En vue Autoconsommation
- Travaux de réhabilitation dans les vestiaires et sanitaires des gymnases des collèges
- Travaux de réhabilitation dans les logements du casernement de la Gendarmerie de Moreuil
- Remplacement des luminaires en LED dans le patrimoine intercommunal
- Assainissement collectif – Tranche Berteaucourt-les-Thennes - Thennes
- Assainissement collectif Mise en service STEP – Le Quesnel
- Etude EMC² (Pôle métropolitain)
- Cadastre solaire (Pôle métropolitain)
- Etude Bâtiment – Souffle de la Terre

FONCTIONNEMENT

- Tremplin des Jeunes 13 mars 2023
- Intégration d'ALMEO et de l'OTALN en régies
- Etude sur la pauvreté
- **RESSOURCES HUMAINES** cf Note RH annexée + Service Secrétaires de mairie (Embauche d'une secrétaire remplaçante et 2 contrats en apprentissage) + 1 VTA Volontaire Territoriale en Administration : SIG)
- Contexte inflationniste – augmentation du coût des énergies
- Réflexion sur la réforme des Services Autonomie
- Réévaluation de l'enveloppe financière Travaux Voirie Réseau bleu (prévision + 150 000 €)
- Dispositif d'aides directes aux entreprises
- Action sociale : Actions de prévention et frigo partagé
- Mobilité : bus itinérant multi-services (CAJ, EVS, transport à la demande, MFS...)

DETTE (cf tableaux d'endettement annexés)

Endettement annuel par budget (analyse détaillée sur 5 ans)

- **Le BUDGET PRINCIPAL de la CCALN** constatera une réduction globale de 15 445.17 € de remboursement d'annuité par rapport à 2023 principalement en raison du terme d'un emprunt liée à de la Voirie (-12 849.11 € d'annuité). En 2024, 2025, en 2026 pour les mêmes raison et motif la CCALN règlera les dernières annuités respectivement de 12 611.10 €, 12 669.33 € et 22 537.48 €. En 2027, s'éteindra un emprunt pour une annuité de 43 155.47 €. En 2028, ce sont deux emprunts qui arriveront à échéance pour des annuités de 17 356.18 € et 3 444.02 € et en 2029 l'emprunt recompacté par décision de 2019 s'éteindra pour un montant de remboursement de 110 250.22 €.
- **Le BA COMPLEXE SPORTIF** aurait dû connaître une légère baisse de remboursement (-359 €) cependant en raison de la non prise en charge fin 2023, d'une échéance (Capital : 9 570.18 €, Intérêts : 11 664.40 €), 2024 verra le remboursement des emprunts augmenter de 21 593.58 €.
- **Le BA PETITE ENFANCE** connaîtra une augmentation des remboursements à hauteur de 1 158.23 € par rapport à 2022 (c/ + 3373 en 2022)
- **Le BA DECHETS MENAGERS** connaîtra seulement une chute des annuités en 2027 (fin du prêt (335 000 €) souscrit en 2019 pour l'acquisition des colonnes de Tri Verre, bacs roulants et CBOM – dernière échéance : 48 029.45 €)
- **Le BA ZONE DU SANTERRE** connaîtra une stagnation des remboursements (-0.73 €) C/ + 2 094 € en 2023. La dernière échéance de ce seul emprunt restant relatif aux travaux d'aménagement de l'extension de la ZAC en 2012, est fixée au 1^{er} septembre 2026 pour un montant de 17 658.11 €.
- **Le BA ZONE DU VAL DE NOYE** connaîtra une évolution des remboursements en 2024 de l'ordre de + 5 056.20 € (C/ + 15 544 € en 2023) En 2024, la CCALN soldera le prêt relatif à l'acquisition de terrains pour une dernière annuité de 20 281.55 €. Les termes des prêts relatifs à l'aménagement de la plateforme TUBESCA et à la construction d'Ambu 2000 sont fixés à 2031 (dernières annuités respectives : 28 681.44 € et 7 377.80 €). Seront soldés fin 2034, les prêts relatifs à la construction de l'Hôtel d'entreprises (dernière annuité : 25 444.68 €) et au rétablissement de l'équilibre comptable (dernière annuité : 54 334.80 €)
- **Le BA ZONE DE MOREUIL** Suite au transfert de la ZAE de Moreuil, la CCALN a repris les remboursements de l'emprunt souscrit initialement par la commune de Moreuil. En conséquence, depuis 2023 et jusqu'en 2040, la CCALN supportera la charge d'u, remboursement annuel de 37 924.03 €.
- **Le BA RASPE** connaîtra une augmentation des remboursements de 29 270.29 € par rapport à 2023, essentiellement liée à la souscription d'un nouvel emprunt relatif aux travaux du réservoir de Mailly (RAR 2023). En 2025, arriveront à leur terme 3 emprunts (dernières échéances Aubvillers : 362.55 €, SIAEP Cottenchy : 6 490.25 € et Sauvillers : 1 770.97 €) En 2027, un emprunt STDE (avance AEAP) arrivera à échéance pour une annuité de 19 444.52 €.
- **Le BA RASPA** Suite à la souscription d'un nouvel emprunt en 2023 (Travaux STEP Le Quesnel), une nouvelle annuité de 41 262.50 € est à comptabiliser. Toutefois, la variation annuelle est réduite à 35 562.28 € en raison des choix d'amortissement. En 2026 et 2027 arriveront à leur terme deux emprunts du SIAL pour des annuités respectives de 4 373.57 € et de 24 264.62 €. En 2028, un emprunt SDTE arrivera à échéance pour une dernière annuité de 20 060.92 €.

Globalement par rapport aux remboursements effectifs 2023, la CCALN va devoir rembourser **95 386.78 € de plus** en 2024.

Le désendettement prévisionnel sur les 3 prochaines années (2024 à 2026) s'élève à **9 298.92 €** et sur les 5 prochaines années (2024 à 2026) à **293 572.19 €**.

FISCALITE

Cf Annexes sur l'évolution des bases, des produits fiscaux et autres produits de l'Etat

Comme le prévoit depuis 2018 l'article 1518 bis du code général des impôts, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée à **savoir pour 2024 + 3.9 %**, soit un produit fiscal supplémentaire attendu de **97 212 €**.

A l'issue du débat,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Prend acte de la tenue du DOB 2024 sur la base des échanges et des documents produits

POUR EXTRAIT CONFORME

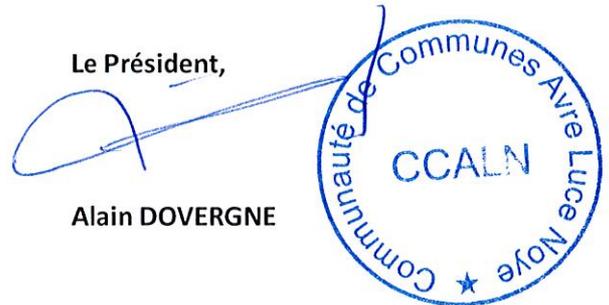
Fait et délibéré, le 21 février 2024

à Fransures

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le26/02/2024

Le Président,

Affiché le27/02/2024



Alain DOVERGNE